



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 21 décembre 2023

CM 5843/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0444(NLE)

ENER
ECOFIN
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: frederique.lambert@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 7192

Objet: **FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE**

Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/2576 en ce qui concerne la prolongation de sa période d'application

– Adoption

– Résultat de la procédure écrite engagée par la CM 5842/23

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 5842/23 du 20 décembre 2023 a été clôturée le **21 décembre 2023** et que, à l'exception de la Hongrie, qui a **voté contre**, toutes les délégations ont voté en faveur de l'adoption du règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/2576 en ce qui concerne la prolongation de sa période d'application, dont le texte figure dans le document **ST 16267/23 + COR 1 (it)**.

La majorité qualifiée requise a été atteinte. Par conséquent, le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/2576 en ce qui concerne la prolongation de sa période d'application est adopté.